



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/les-allocations-familiales-partie.637.html>

# Les allocations familiales partie II : Et demain ?

- Nos publications - Famille -

Date de mise en ligne : mardi 16 juillet 2013

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---



**La 6e réforme de l'État** est le fruit d'un accord obtenu de longue haleine par les différents partis politiques du pays. Celle-ci implique un **très large transfert de compétences**, qui n'est pas simple à organiser.

Comme la première partie de cette analyse l'a mis en lumière, **les allocations familiales** sont capitales pour une bonne partie des familles en Belgique. Il est donc indispensable que le transfert se passe sans encombre.

Dans cette seconde partie, **la CODE se penche sur les différents aspects du transfert des allocations familiales aux entités fédérées**. En conclusion, nous nous faisons le relais des revendications de notre membre, la Ligue des familles.